

## Mail reçu le 27/12/2022 à 00h07

Points Epsilon

Contribution défrichement Gaillan Médoc

La localisation de l'entreprise Epsilon Composite à la Maillarde est problématique depuis 20ans

plusieurs autres sites ont été

proposés dans le passé pour le développement et l'extension

de l'entreprise mais les dirigeants d'Epsilon Composite ont toujours refusé

restant sur leurs positions et

imposant leurs volontés aux élus et riverains.

Rappelons que La Maillarde est une :

1) zone humide

2) zone inondable

3) zone à fort enjeux pour la biodiversité trame verte et bleue

4) zone résidentielle,

Les impacts subis par le voisinage sont :

- nuisances auditives

- trafic augmenté, ventilateurs extracteurs...

- manutention, bruits usines

-nuisances visuelles

éblouissement éclairage industriel 24/24.

- bâtiment usines qui vont se

se multiplier si le projet voit le jour.

- pollutions diverses

- produits inflammables, explosifs

- danger accrus

-nuisances olfactives

Des odeurs de solvants ont été signalées lors de la dernière enquête publique.

Les riverains aimeraient savoir quels sont exactement les produits utilisés dans le processus d'élaboration des

matériaux composites . Des familles avec de jeunes enfants

vivent à proximité immédiate

15 mètres environs.

A quoi sont ils exposés au quotidien, quelles peuvent être les répercussions sur leur santé à court et long terme ?

Les contribuables aimeraient connaître :

le coût total de ce nouveau projet et son financement.

Le nom des entreprises intéressées par ce projet

leurs compétences, le nombre d'employés.

Comment seront répartis

les lots ?

Quels en seront les bénéficiaires ?

Ou s'agit il simplement pour le MO de manière sous-jacente de faire du favoritisme à l'endroit

de l'entreprise Epsilon Composite qui possède plus de la moitié des parcelles et a annoncé son projet de nouvelle usine au cours d'une visite conduite par M Giraud maire de Lesparre en compagnie de plusieurs élus, ainsi que du sous préfet. Sans que cela ne fasse partie du dossier. Nous constatons qu' à plusieurs reprises tout au long du dossier il est mentionné

une " extension de la zone d'activité Matériaux Composite" alors que celle-ci n'a aucune existence légale.

Le coût de cet aménagement porté par la CDC au profit de l'entreprise Epsilon Composite aura un impact sur les ressources financières disponibles pour financer d'autres projets pour la communauté de commune.

La CDC Médoc Coeur de presqu'île dispose de 76hectares pour accueillir des activités industrielles pourquoi le Maître D'oeuvre n'a t ' il pas proposé d'autres solutions ayant moins d' impact sur :

- la biodiversité, les milieux humides, le cadre de vie des riverains, la santé des riverains, le stress causé par le fait d'avoir devant chez soi une activité industrielle intensive.

Et permettrait de lever toutes ambiguïtés sur le favoritisme envers Epsilon Composite.

- trafic routier la réponse du MO est insatisfaisante aucune étude réalisée.

le projet de cheminement doux non évalué, non chiffré, dont on sait toujours pas si il est réalisable ou non vu les problèmes techniques du terrain en zone humide, zone PPRI, de la voie de chemin de fer etc etc....

- Des solutions donnant accès aux réseaux routiers adaptés à l'industrie du composite, aux réseaux ferroviaires , fret marchandise, réseaux fluvial....

- des solutions ayant une vision à long terme avec possibilité d'extension. La Zone de la Maillarde est problématique et limitée en surface dès aujourd'hui.

Prenons pour exemple les matériaux Composite qui s'amoncellent sur la zone de la Maillarde autour de l'entreprise

Epsilon Composite et sur le côté Est de la rd 3 en bordure de la Maillarde.

Problème signalé à la DDTM

le 01 novembre 2017 et transmis

à la DREAL la réponse de l'entreprise " les déchets de fibre de carbone sont repris par une société spécialisée pour être retraités. L'exploitant précise que les produits stockés dans le champ sont des produits finis inertes en attente d'être vendus, qui ne peuvent donc se dégrader" .

Nous sommes aujourd'hui le

19 décembre 2022 et ces produits sont toujours sur place !!!

Lors de l'enquête d'utilité Publique de 2018

une pétition contre le projet  
avait recueillie 159 signatures.

Le projet d'usine Epsilon Composite pour 2026 n'est pas mentionné dans le dossier pourquoi ?  
Nous demandons aux services de l'état d'apporter toute la lumière due aux contribuables sur cette situation .

- les associations, les collectifs,  
les riverains envisagent des possibilités de recours,  
Si le projet devait recevoir un avis favorable.

